

**EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Reprise du contrat de gérance du relais de Thézillieu

Séance du 7 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt et un décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 58

Membres présents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, DUSSUYER Régis, EMIN Philippe, FERRARI Jean, FRAISEAU Alain, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PETITNICOLAS Christophe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.
Mmes BARTHELET Annaëlle, BERTHET Claire, BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, HUGON Marlène, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PETIT Odile, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés :

MM. ALLARD Cyrille (pouvoir à M. MORGNIEU Laurent), RABUT Jacques, RAOULT Jean-Pierre, RENAUD Jean-Xavier (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), TABOUREL Philippe, Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. PESENTI Philippe), BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CHENET Valérie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), ROTARU Maria (pouvoir à M. BOURGEOIS Didier), TREUVELOT Catherine (pouvoir à Mme JOLY Fabienne).

Secrétaire de séance : Annaëlle BARTHELET.

Soit : 48 présents, 7 pouvoirs.

Suite au départ de la gérante Madame GAZONNET, la commune déléguée de Thézillieu remet cet établissement en location via un contrat de gérance. Celui-ci est renouvelable tous les trois ans.

La commune susmentionnée loue les murs et le fonds de commerce ainsi qu'une partie du matériel d'exploitation.

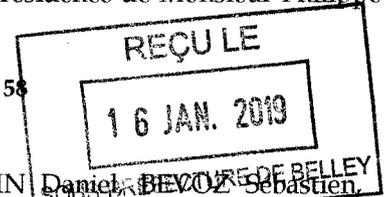
La location comprend :

- Un restaurant et locaux annexes,
- Un bar,
- Six chambres d'hôtellerie classées 3 étoiles et locaux annexes,
- Un logement privatif,
- Un garage.

Les loyers s'élèvent à un montant de : 1 030 € hors taxe de location mensuelle pour l'hôtel, le bar et le restaurant et 300 € TTC pour le logement privatif.

Le nouveau gérant, Monsieur Eric FRIGO s'engage à prendre à sa charge les frais afférents à la location tels que l'électricité, l'eau.....

La commune nouvelle de Plateau d'Hauteville étant créée au 1^{er} janvier 2019 comprend en son sein la commune de Thézillieu. De ce fait, elle devient propriétaire du bien.



Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- DECIDE de prendre à sa charge les frais notariés de rédaction du contrat qui sera signé avec le nouveau gérant, Monsieur Eric FRIGO.

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN.

